

Compte rendu de séance

Séance du 28 mars 2022

L'an 2022, le 28 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles MICHEL, Maire.

Présents : M. Gilles MICHEL, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Magali CLARY, Marie LAHR, Karine LAMBIN, Viviane MEUNIER, MM : Romuald COCU, Sébastien DI FIORE, Sébastien GIRARD, Arnaud HANNEQUIN, Jean-Pierre LOUIS.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11

Absents excusés : Monsieur Stéphane JENNEPIN a donné pouvoir à Mme Magali CLARY

Date de la convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage : 23 mars 2022

Acte rendu exécutoire :

après dépôt en PRÉFECTURE DES ARDENNES
le : 31 mars 2022

et publication ou notification
du : 31 mars 2022

A été nommé(e) secrétaire : Madame Céline AUBRY

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021- 2022_013
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - 2022_014
AFFECTATION DES RÉSULTATS - 2022_015
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - 2022_016
FIXATION DU TAUX DES 2 TAXES - 2022_017
VENTE DE BOIS - 2022_018
TRAVAUX EN FORET - 2022_019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu du 7 mars 2022.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - 2022_013

Vu le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre passées dans ses écritures,

Considérant que les écritures du compte de gestion de l'exercice 2021 sont identiques à celles du compte administratif 2021 de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2021.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – 2022_014

Monsieur Jean-Pierre LOUIS, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	689 689.96 euros
Recettes :	947 869.79 euros
Résultat de fonctionnement reporté :	435 403.63 euros
Résultat de clôture 2021 :	693 583.46 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	299 550.05 euros
Résultat investissement reporté :	49 321.16 euros
Recettes :	125 447.26 euros
Résultat de clôture 2021 :	- 124 781.63 euros

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, ordonnateur, quitte la salle tandis que Monsieur Jean-Pierre LOUIS, Adjoint aux finances, invite le Conseil Municipal à approuver les comptes présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget général de la Commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – 2022_015

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal constatant que les résultats présentent :

- un excédent de fonctionnement de clôture de **693 583.46 euros**
- un déficit d'investissement de clôture de **124 781.63 euros**

Compte tenu des crédits reportés en dépenses de **286 638.72 euros**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter au compte 1068, la somme de **411 420.35 euros**
- de reporter le déficit d'investissement au 001, la somme de **124 781.63 euros**
- et reporter l'excédent de fonctionnement au 002, la somme de **282 163.11 euros**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – 2022_016

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion des finances du 21 mars 2022, comme suit ;

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 193 038.11 €
Dépenses et recettes d'investissement : 955 573.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2022,

Vu le projet du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

-APPROUVE le budget primitif arrêté comme suit :

-au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

-au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 193 038.11 €
Dépenses et recettes d'investissement : 955 573.00 €

FIXATION DU TAUX DES 2 TAXES - 2022_017

Vu le budget principal 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- La reconduction des taux 2021 (pas d'augmentation) en 2022
- Les taux de référence pour 2022 :
- Taxe foncière (bâti) : 43.67%
- Taxe foncière (non bâti) : 43.01%

VENTE DE BOIS - 2022_018

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande d'inscrire à l'état d'assiette 2022 les parcelles 1015 et 1016 de la forêt communale.
- Autorise l'Office National des Forêts à marteler les parcelles 1015 et 1016, à les mettre en vente et en fixer le prix de revient.

TRAVAUX EN FORET - 2022_019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de dégagement manuels et mécaniques de plantations auront lieu sur les parcelles 1001 - 1002, 1003 - 1004 et 1005-1006 pour un coût total de : 31 390.88 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Romuald COCU, 3ème Adjoint à la commission des bois et chasse, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- La validation des travaux de dégagement manuels et mécaniques sur les parcelles 1001-1002, 1003-1004 et 1005-1006
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après avoir remercié l'assemblée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

En Mairie le 31 mars 2022

Le Maire,

Gilles MICHEL

